



## **Stratégie intégrée en matière de relations extérieures, d'information et de sensibilisation**

### **I. Résumé**

La Stratégie intégrée en matière de relations extérieures, d'information et de sensibilisation définit les buts, le cadre et les mécanismes s'appliquant aux activités de communication externe de la Cour pénale internationale (CPI). Cette stratégie est « intégrée » en ce sens qu'elle coordonne les initiatives en matière de relations extérieures, d'information et de sensibilisation menées par la Présidence, le Bureau du Procureur et le Greffe, et ce, en s'assurant que ces différentes activités s'inscrivent dans une stratégie commune qui coalise des messages, des initiatives et des objectifs complémentaires.

La stratégie intégrée est une plateforme vouée à être assortie de stratégies propres à chaque situation et projet. Il s'agit d'un outil évolutif, réévalué chaque année ou selon les besoins, et perfectionné au gré de l'expérience acquise. La stratégie intégrée est un document interne de la Cour. Dans un souci de transparence toutefois, la Cour publie ici un résumé de ce document de cinquante pages.

La stratégie intégrée fixe des objectifs en termes de communication externe, délimite les domaines d'activité et se penche sur les contraintes, les difficultés, les atouts de la CPI et les occasions qu'elle doit saisir, mais aussi sur les différentes perceptions extérieures possibles. Elle propose des grands thèmes ainsi que des lignes directrices quant au fond et à la forme des messages à transmettre.

Les aspects institutionnels de sa mise en œuvre s'articulent autour de six grands axes : la coordination inter-organes, l'intégration entre les fonctions, la planification et l'anticipation, l'organisation et la formation du personnel, les contributions extérieures, et enfin l'évaluation. Un groupe de travail permanent sur la communication externe a été créé afin d'assurer la coordination, de mettre en œuvre, d'évaluer et de perfectionner la stratégie, et de concevoir des politiques et stratégies subsidiaires. La mise en œuvre des efforts de relations extérieures, d'information et de sensibilisation fait l'objet d'une description détaillée. Ce document énonce les objectifs à court et à moyen terme dans chacun de ces domaines et établit également des indicateurs de résultats désormais énoncés dans le budget de la Cour.

## II. Processus

La première version de la stratégie a été conçue par un groupe de travail interorganes qui s'est inspiré de nombreux documents et recommandations internes et externes. Ce document a été approuvé en juillet 2005 par le Conseil de coordination (composé du Président, du Procureur et du Greffier), lequel a alors instauré un groupe de travail permanent chargé de mettre en œuvre et de perfectionner la stratégie, de mettre au point des instruments subsidiaires et de coordonner les activités. Ce document est en train d'être remanié à la lumière de recommandations données par des spécialistes et de l'expérience acquise mais aussi des enseignements tirés de l'élaboration du plan stratégique de sensibilisation qui a été présenté à l'Assemblée des États parties.

## III. Nature du document

*Plateforme* : ce document ne vise pas à aborder tous les aspects relatifs aux relations extérieures, à l'information et à la sensibilisation. Il se veut davantage une plateforme détaillant les priorités et les stratégies d'ensemble. Il sera ultérieurement complété par des stratégies propres à chaque situation et projet. Ces stratégies, mises en œuvre par la Cour tout entière ou par un organe donné, s'inscriront dans le droit fil de la stratégie intégrée et contribueront à la concrétisation des buts ici exposés.

*Outil évolutif* : le document est amené à évoluer. Il est réévalué et révisé tous les ans, à la lumière de l'expérience acquise.

*Document interne* : à l'instar des stratégies mises en place par la plupart des organisations en matière de relations extérieures, la stratégie intégrée est un document interne. Toutefois, dans le souci de fournir le plus d'informations possible sur sa stratégie en matière de communication externe, la Cour en propose ici un résumé. Plusieurs autres documents subsidiaires, comme le plan stratégique de sensibilisation, peuvent être librement consultés.

## IV. Contexte et cadre conceptuel

### 1. Buts

Les relations extérieures, de même que l'information et la sensibilisation, servent à promouvoir les objectifs stratégiques de la Cour tels qu'ils sont exposés dans son plan stratégique, et ce, par divers moyens :

- Assurer durablement la **coopération et l'appui** en faveur des activités de la Cour. Cet objectif passe par l'obtention d'une coopération directe et d'un appui logistique ainsi que par l'instauration de conditions favorables, ce qui nécessite de mettre en place des activités de sensibilisation, de gérer les attentes, de nouer le dialogue et d'obtenir des informations en retour.

- Rendre publiques les activités judiciaires de la Cour pour une **justice publique et transparente**. Cette activité est essentielle en ce qu'elle contribue à l'équité des procès et assure aux parties intéressées transparence et responsabilité. La Cour s'efforce de tenir compte des besoins en information des populations concernées et d'y répondre, de faire comprendre sa mission et de favoriser la participation au niveau local.
- Améliorer la **visibilité** de la Cour pour contribuer à un respect durable de la justice internationale et de sa mise en œuvre. La sensibilisation aux activités de la CPI et les réseaux tissés dans le cadre de ces activités favoriseront l'adoption de mesures sur le plan national, la coopération internationale ainsi que la prévention des crimes.

## **2. Définitions**

Le document consacré à la stratégie intégrée repose sur les définitions suivantes :

- **Relations extérieures** : il s'agit du dialogue qui se noue entre la Cour et les États parties, les États non parties, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et d'autres **interlocuteurs privilégiés** qui participent directement aux activités de la CPI et à la création d'un environnement favorable. Elles tendent à assurer durablement à la Cour le soutien et la coopération dont elle a besoin.
- **Information** : il s'agit de fournir en temps utile et par des canaux de communication variés (comme la presse, la tenue de présentations et le site Internet) des informations précises sur les principes, les objectifs et les activités de la Cour, non seulement **au grand public** mais aussi à des **groupes spécifiques**.
- **Sensibilisation** : il s'agit d'instaurer une communication mutuelle et durable entre la Cour et les **communautés concernées par une situation faisant l'objet d'enquêtes ou de procédures**. La sensibilisation vise à fournir des informations, à faire mieux comprendre les travaux de la Cour afin qu'ils bénéficient du soutien des communautés, et à rendre les procédures judiciaires accessibles.

Ces activités peuvent se recouper, ce qui montre bien l'importance de disposer d'une approche intégrée en matière de relations extérieures, d'information et de sensibilisation.

## **3. Publics et interlocuteurs privilégiés**

La stratégie précise les publics et les interlocuteurs privilégiés que sont notamment les États parties ; les États directement liés à une situation ; les États non parties ; les organisations intergouvernementales, dont les organisations régionales (à savoir l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, l'Union africaine) ; les organisations non gouvernementales ; les victimes et les populations touchées ; des entités de la société civile (notamment des établissements d'enseignement, fondations et instituts de recherche) ; le grand public et la presse ; ainsi que les conseils de la défense et des victimes, et les associations juridiques.

#### **4. Contraintes et difficultés**

La stratégie intégrée repose sur l'analyse du contexte dans lequel évolue la Cour, y compris les contraintes et les difficultés qu'elle rencontre. Voici en bref quelques exemples :

*Contraintes inhérentes à la CPI* : les inévitables tensions entre les besoins du public en matière d'information et les autres obligations et impératifs de la Cour (confidentialité, protection de l'intégrité des enquêtes, sécurité et bien-être des victimes et des témoins, droits de la défense) ; les différentes fonctions conférées par le Statut à chaque organe ; la complexité des concepts à faire passer ; la jeunesse de l'institution et la nouveauté du paradigme qu'elle incarne ; l'ampleur des attentes par rapport aux moyens ; la dépendance vis-à-vis de l'appui extérieur pour remplir son mandat.

*Environnement général* : manque d'information du grand public ; opposition de certaines sources ; désinformation délibérée ou involontaire.

*Environnement propre à chaque situation* : distance séparant La Haye des régions touchées ; instabilité et insécurité des environnements ; accès limité à la presse, à l'Internet, à l'électricité ; absence de lois d'application ; polarisation des populations et déformation des faits par la presse ; manipulation délibérée de l'information ; pauvreté des ressources à la disposition de la presse locale et des entités de la société civile ; problèmes de sécurité et d'indépendance des interlocuteurs potentiels ; manque d'éducation ou analphabétisme de certaines populations concernées ; suspicion d'intervention extérieure ; difficulté à fournir des documents dans les langues locales.

#### **5. Atouts et occasions à saisir**

La stratégie intégrée repose sur l'analyse du contexte dans lequel évolue la Cour, et notamment de la connaissance de ses atouts et des occasions dont elle pourrait tirer profit. Voici en bref quelques exemples :

« *Une idée dont le temps est venu* » : élargissement du système de justice internationale ; tendance à l'accroissement de la coopération collective ; aversion générale pour les crimes à caractère massif.

*Soutien général* : nombre important et croissant d'États parties ; soutien durable des États parties, des ONG et du grand public ; bonnes relations avec les organisations internationales ; soutien des médias, des milieux universitaires, des juristes et des institutions à vocation juridique.

*Caractéristiques de la CPI* : caractère permanent (possibilité de nouer des relations à long terme et de planifier les relations extérieures) ; indépendance (partie impartiale) ; obligation de coopérer (Chapitre IX du Statut) ; et existence de garanties contre les abus.

*Innovations* : principe de complémentarité ; participation des victimes ; réparation au profit des victimes ; dispositions du Statut relatives à l'intérêt des victimes et de la justice ; la CPI peut s'inspirer de l'expérience de tribunaux antérieurs pour façonner de nouvelles pratiques de référence ; la CPI est une institution récente et en pleine évolution, dotée d'un personnel dévoué.

## V. Messages

*Thèmes provisoires des messages* : le document expose des thèmes de message provisoires, tels que les qualités fondamentales de la Cour, qui devraient transparaître dans toutes les communications. Ils sont regroupés en six sous-éléments : justice, impartialité, efficacité, performance, prise en compte du contexte, écoute des victimes. Des messages clés correspondant à chaque sous-élément sont proposés afin de les expliciter.

*Lignes directrices quant au fond des messages* : les messages doivent traduire les thèmes fondamentaux ; tenir compte de la diversité des publics et, partant, adopter une perspective internationale ouverte ; gérer les attentes et expliquer pourquoi soutien et coopération sont impératifs ; situer la CPI, institution d'envergure mondiale, dans le cadre plus général du mouvement en faveur de la justice internationale.

*Lignes directrices quant à la forme des messages* : les messages doivent être précis mais simples pour être compris par un public de non spécialistes. La complexité des concepts procéduraux et juridiques commande que le contexte soit explicité (dans les parties des communiqués de presse retraçant l'historique par exemple). Lorsque les différents rôles des organes imposent la diffusion de messages différents, ces rôles doivent être expliqués.

## VI. Mise en œuvre : aspects institutionnels

### 1. Coordination entre les organes

*Démarche* : la CPI doit éviter les doubles emplois et le fractionnement des activités des organes. Dans le même temps, le Statut et le principe de garantie d'une procédure régulière requièrent que de nombreux domaines soient strictement distincts et indépendants les uns des autres. Pour ce faire, il convient donc a) de définir les rôles de chaque organe, en répartissant clairement les tâches et en encourageant la planification ; et b) d'améliorer la coordination entre les organes dans tous les domaines présentant un intérêt commun.

*Rôles* : la stratégie établit les rôles des organes en matière de communication externe. Ainsi, en règle générale, la Présidence est la « face visible » de la Cour : elle place l'institution sur la scène internationale et contribue à mieux faire accepter la justice internationale en fournissant des informations sur le rôle, le mandat et les activités de la Cour. Le Bureau du Procureur doit s'assurer l'appui et la coopération nécessaires à ses activités, et expliquer ses politiques générales et ses activités. Le Greffe donne des informations de base sur la CPI ; il fait connaître les travaux de la Cour et les rend accessibles au public ; il facilite l'accès de l'institution aux victimes ; il assure le contact avec les avocats et assiste les organes pour la diffusion de l'information.

*Coordination* : la stratégie établit les modes de coordination pour une dizaine de domaines comme les visites, les missions, la négociation d'accords, les réunions d'information à l'intention du corps diplomatique, l'Assemblée des États parties, les communiqués de presse, les conférences de presse et les activités de sensibilisation.

*Groupe de travail sur la communication externe* : la stratégie s'articule autour d'un groupe inter-organes permanent chargé de la communication externe, dont la création a été approuvée par le Conseil de coordination. Composé de représentants des trois organes et des trois domaines d'activité, ce groupe est chargé sur une base permanente de la mise en œuvre et du perfectionnement de la stratégie, de l'élaboration de stratégies et de politiques subsidiaires, de l'échange d'informations et de la résolution des problèmes de communication externe.

## **2. Intégration des fonctions**

La stratégie repose, d'une part, sur la coordination entre les *organes*, d'autre part, sur l'intégration des *fonctions*. Il s'agit, notamment, d'intégrer les questions de relations extérieures, d'information et de sensibilisation de telle sorte que tous les domaines d'activité soient complémentaires et que leurs objectifs, priorités et messages se renforcent mutuellement. Il s'agit aussi d'intégrer ces activités de communication externe à la prise de décisions opérationnelles et stratégiques. Par exemple, la participation de spécialistes de l'information à la prise de décisions garantit que les personnes qui prennent la parole au nom de la Cour connaissent bien les problèmes et activités en jeu, et que les questions liées à l'information sont dûment prises en compte dans le cadre de la planification.

## **3. Planification et anticipation**

En général, les domaines des relations extérieures et de l'information se caractérisent par une tendance à la réaction plutôt qu'à l'action. Toutefois, la stratégie intégrée met l'accent sur la planification et la préparation. De cette façon, la Cour peut planifier ses activités avec plus d'efficacité, déterminer ses priorités et faire preuve d'anticipation en matière de communication externe. Ainsi, un calendrier et un plan de travail annuel ont été établis pour les événements de grande ampleur ; s'agissant des accords concernant l'ensemble de la Cour, les priorités ont été déterminées de manière collective ; des documents de référence ont été préparés à l'intention du personnel chargé de l'information ; des politiques de communication de crise ont été conçues ; des stratégies de sensibilisation adaptées aux situations ont été élaborées et la présence sur le terrain renforcée.

## **4. Directives sur la communication avec la presse**

La stratégie expose les grandes lignes de la formation en matière des politiques clés de communication externe ; propose des mesures périodiques de façon que le personnel soit informé sur les grands événements ; et souligne l'importance de veiller au respect des obligations du personnel en ce qui concerne les relations avec la presse. Une stratégie de communication partagée serait compromise si des membres du personnel non autorisés publient des messages contradictoires.

## **5. Contributions extérieures**

Dans le cadre de la stratégie, la CPI continuera de mettre à profit le savoir-faire d'autres personnes de diverses manières (des réseaux et des rencontres régulières ont déjà été mis sur pied avec des tribunaux, des ONG, des universités, des pouvoirs publics et des organisations internationales). Des spécialistes externes ont été consultés pour mettre au point la stratégie intégrée. La Cour doit souvent faire appel à des partenaires de bonne volonté pour l'aider à diffuser ses messages. La communication externe est un processus bilatéral : il s'agit non seulement de diffuser l'information, mais aussi de recueillir les opinions et contributions de publics et de partenaires privilégiés afin d'évaluer et d'améliorer les opérations et les stratégies.

## **6. Évaluation**

La stratégie repose sur une autoévaluation et une analyse continues des activités et des stratégies, comprenant des exercices permettant de déterminer les « enseignements tirés » de chaque événement. Tous les ans, le groupe de travail sur la communication externe revoit et ajuste cette stratégie à la lumière de l'expérience acquise.

## **VII. Mise en œuvre - activités par domaine**

### **1. Relations extérieures**

Plusieurs domaines clés ont été définis :

*Événements* : s'agissant des événements et des réunions, les organes partagent des informations sur les événements à venir ; établissent des priorités en fonction de leur rapport coût/efficacité ; évitent les doublons quand la participation d'un seul organe est requise ; se consultent pour élaborer des messages et des objectifs communs ; préparent des rapports collectifs ; et déterminent des moyens de suivi.

*Assemblée des États parties* : la Cour continuera de préparer ses messages, priorités et objectifs communs avant l'Assemblée. Les relations avec celle-ci s'inscrivent dans le cadre d'un cycle annuel comprenant la préparation de documents, un cycle de dialogue et de recueil de réactions avec le CBF et les États parties, la participation de l'Assemblée, et l'organisation d'un exercice visant à déterminer les « enseignements tirés » en vue du cycle suivant.

*Réunions d'information à l'intention du corps diplomatique* : elles assurent l'échange d'informations avec les États parties entre les sessions de l'Assemblée. La stratégie permet d'élaborer et de diffuser les principaux messages, de préparer des exposés plus approfondis et actualisés, et d'améliorer le format des réunions d'information de manière continue. La même démarche sera utilisée dans le cadre des réunions avec les ONG.

*Négociation d'accords* : les organes partagent des informations sur leur intention de négocier des accords et établissent des priorités communes à court et à moyen termes pour les accords

concernant la Cour. À cet égard, ils se concertent sur les objectifs, les stratégies de négociation et la rédaction des documents, et mettent sur pied une délégation commune rendant compte de façon collective. Les objectifs à court terme sont axés sur la mise au point d'accords de base (ONU, Union africaine, Union européenne, Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et États concernés) essentiels à la réalisation d'activités dans les situations faisant l'objet d'enquêtes.

*Autres questions* : la stratégie s'intéresse aussi au recueil de renseignements sur les canaux de communication et aux demandes de coopération ; à l'établissement de réseaux et de contacts opérationnels ainsi que de relations avec l'ONU ; aux activités sur le terrain ; à l'intégration des questions liées aux relations extérieures à la planification des enquêtes ; et à la coordination avec les donateurs. De surcroît, la stratégie porte sur des objectifs à long terme tels que la promotion d'un respect durable pour la justice internationale. Ainsi, en créant des réseaux pour l'épauler dans l'accomplissement de ses tâches, la Cour permettra également à ses partenaires non seulement de l'aider mais aussi de s'entraider. Le groupe de travail sur la communication externe a notamment pour objectif en 2007 d'apporter la touche finale à un plan de communication en cas de crise.

## **2. Information**

*Préparation* : le document sur l'information préconise la préparation de directives sur les limites entre la confidentialité et les informations que l'on peut divulguer ; de graphiques décrivant les procédures de la Cour ; de documents sur les questions juridiques récurrentes ; et de banques de messages perfectionnées.

*Outils* : le document sur l'information prévoit une série d'outils d'information tels qu'un manuel à l'intention des journalistes ; une liste des questions fréquemment posées ; des produits d'information sur support papier, radio ou vidéo ; et des présentations PowerPoint. D'autres outils et moyens seront mis au point ultérieurement, par exemple l'utilisation de M2-Presswire, de la radio et de la télévision, et la coordination avec les partenaires de la Cour. Les communiqués de presse seront réservés pour les grands événements médiatiques, le groupe de travail ayant déjà trouvé d'autres moyens pour respecter le besoin de transparence dans le cas d'événements moins importants (mise à jour de l'information sur le site Internet par exemple). La Lettre de la CPI paraît désormais tous les mois.

*Site Internet* : le site de la CPI fait l'objet d'une refonte complète pour l'adapter à l'essor des activités judiciaires, l'un des objectifs principaux étant de le rendre plus convivial. Il sera organisé par thèmes et proposera un moteur de recherche, facilitant ainsi l'accès aux documents judiciaires, notamment aux documents relatifs à la Cour.

*Autres activités* : parmi les autres activités, citons la couverture médiatique du rôle et des activités de la Cour par le biais de conférences de presse, de la diffusion d'informations générales et d'échanges réguliers avec les associations de presse. Les accords de coopération conclus avec des États et des institutions comporteront, selon le cas, un engagement à mieux faire comprendre au public les principes et les activités de la CPI. Les bureaux extérieurs auront des services

d'information et de sensibilisation. Enfin, des initiatives ont été lancées pour encourager les anciens stagiaires, professionnels invités et membres du personnel à soutenir la Cour et à diffuser ses messages.

*Évaluation et développement* : des entretiens seront enregistrés et archivés, des mécanismes d'analyse de la presse (déjà en place) serviront à déterminer les besoins en information, et les méthodologies utilisées seront adaptées pour évaluer régulièrement l'impact des activités menées.

### **3. Sensibilisation**

*Informations générales* : la stratégie intégrée définit le cadre général des activités de sensibilisation. Elle est complétée par un plan stratégique détaillé demandé par l'Assemblée en 2005<sup>1</sup>. Des plans d'action axés sur la sensibilisation ont été préparés pour chaque situation faisant l'objet d'une enquête et seront régulièrement mis à jour en fonction de l'expérience acquise, des contributions externes et des événements. C'est le Greffe qui est à la tête de la planification, de la préparation et de la mise en œuvre des activités de sensibilisation, en coordination avec les autres organes.

*Planification* : les stratégies et activités de sensibilisation sont influencées par le contexte dans lequel la Cour fonctionne, les besoins d'information particuliers des groupes cibles, les outils de communication utilisés et le stade de la procédure judiciaire. Planifier, c'est évaluer le contexte ; déterminer les besoins d'information des communautés concernées et le système de communication réciproque adapté ; établir les priorités ; identifier des partenaires et des intermédiaires potentiels ; procéder à des analyses de risque et d'impact ; préparer des plans d'action en fonction du stade atteint dans la procédure judiciaire ; élaborer des messages appropriés ; et évaluer l'impact des activités de sensibilisation. Les exigences liées à la sécurité, y compris celle du personnel recruté localement et des partenaires éventuels, peuvent limiter la portée des activités de sensibilisation et imposent parfois le recours à des méthodes discrètes et détournées.

*Outils de communication* : le choix des outils et techniques de communication dépend de la situation, de la nature et des besoins des groupes cibles ainsi que du stade atteint dans la procédure judiciaire. Ces outils comprennent, notamment, la presse écrite et parlée ; les campagnes de distribution de brochures et d'affichage ; la diffusion de documents judiciaires et d'information de la Cour ; la formation de la presse ; le site Internet de la Cour ; l'organisation d'ateliers et de séminaires ; la retransmission vidéo des procès ; l'organisation de débats dans les mairies ; et la création de pièces de théâtre.

*Mise en œuvre* : la coordination interne est essentielle si l'on veut optimiser les activités de sensibilisation. La Section de l'information et de la documentation du Greffe est chargée de planifier et de mettre en œuvre le programme de sensibilisation de la Cour. Cette mise en œuvre ne peut se faire sans qu'il y ait coordination et consultation entre les différentes sections et

---

<sup>1</sup> Plan stratégique pour les activités d'information et de sensibilisation de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/5/12), 29 septembre 2006.

directions du Greffe (y compris les sections responsables des victimes et des conseils) et d'autres organes de la Cour afin que les messages soient détaillés et cohérents, et les ressources utilisées à bon escient. Cette coordination est encadrée par la Section de l'information et de la documentation au sein du groupe de travail sur la communication externe. Cette section supervise également la coordination de la planification, de la préparation et de la mise en œuvre des activités de sensibilisation entre le siège et les bureaux extérieurs.

*Présence sur le terrain* : la planification et la préparation du budget des bureaux extérieurs prennent désormais en compte le personnel et le budget affectés aux activités de sensibilisation. La Cour doit disposer des ressources suffisantes tant au siège que dans ses bureaux extérieurs pour conduire efficacement ses activités de sensibilisation.

### **VIII. Objectifs**

La stratégie présente des objectifs spécifiques à court terme (un an) et à moyen terme (de deux à cinq ans) dans chaque domaine. À titre d'exemple, voici quelques objectifs à court terme pour la deuxième année de mise en œuvre de la stratégie (juin 2006 – juin 2007).

*Aspects institutionnels* : poursuivre les réunions hebdomadaires du groupe de travail sur la communication externe ; mettre en œuvre et adapter la stratégie intégrée ; apporter un appui au bureau de liaison de New York.

*Relations extérieures* : poursuivre la mise en œuvre du cadre de travail annuel pour un dialogue régulier avec les États parties ; continuer de préparer et d'améliorer les messages de la Cour ; finaliser le plan de communication en cas de crise.

*Information* : améliorer certains outils d'information ; achever la refonte du site Internet de la Cour.

*Sensibilisation* : évaluer et revoir le plan stratégique détaillé des activités de sensibilisation à la lumière des contributions extérieures et de l'expérience acquise ; intensifier les activités d'information à l'intention des victimes, des témoins et d'autres membres des communautés concernées ; réévaluer et adapter les plans d'action pour chaque situation.

Filename: ICC-PIDS-WB-OR-06-07-1804\_IS\_French.doc  
Directory: U:\Public Informations\WEB  
SITE\Ronan\Outreach\Français  
Template: U:\Public Informations\WEB  
SITE\Florence\Templates\ICC\_ONLY HEADER\_template.dot  
Title: Chambers\_Administrative Instruction\_template  
(EN/FR)  
Subject:  
Author: mainguy  
Keywords: standard chambers administrative Instruction  
template english french word  
Comments: Chambers\_Administrative Instruction\_template  
(EN/FR)  
Creation Date: 18/04/2007 09:46:00  
Change Number:5  
Last Saved On: 18/04/2007 11:36:00  
Last Saved By: Mainguy  
Total Editing Time: 20 Minutes  
Last Printed On: 18/04/2007 11:36:00  
As of Last Complete Printing  
Number of Pages: 10  
Number of Words: 4 316 (approx.)  
Number of Characters: 23 738 (approx.)